

Conseil municipal du 25 juillet 2019 à 19h

Etaient présents : Itier Alain, Thédénat Jacques, Combes Alain, Gottigny Yannick, Pintard Florence

Excusés : Vignal Cyril qui donne procuration à Alain Itier

Absents : Sauzet Guillaume, Clément Nicole, Lecharme-Roux Isabelle,

Approbation des dernières délibérations.

Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la mise en valeur du Bourg :

Ce contrat est présenté aux conseillers présents, L'objet de la mission sera :

Phase Pro/DCE : étude approfondie de la solution retenue et établissement de tous les documents techniques nécessaires à la consultation des entreprises (plans, détail, schéma, devis, CCTP)

Phase ACT : Préparation de la consultation des entreprises sur la base d'un dossier constitué des pièces administratives et techniques, analyse et comparaison des offres, préparation du marché de travaux.

Phases DET/OPC : établissement de tous les ordres de service et procès verbaux, organisation et direction des réunions de chantier, assurance que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions du marché, vérifications des décomptes mensuels et du décompte final, établissement des états d'acompte, assistance au maître d'ouvrage en cas de litiges ou de réserves sur l'exécution ou le règlement des travaux.

Phase AOR : organisation des opérations préalables à la réception des travaux, suivi des réserves jusqu'à leur levée, examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage, constitution du dossier d'ouvrages exécutés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'offre de prix qui s'élève à 19 200€ H.T, soit 23 040€ TTC. Mme le maire est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté 7 voix pour

Problème d'eau Maison Soenens :

Suite aux problèmes d'alimentation en eau communale de la maison Soenens, il est décidé de suspendre la facturation à compter du 01/07/2019 et ce jusqu'à la résolution des problèmes d'alimentation.

Voté 7 voix pour

Problèmes rencontrés suite au démarrage des travaux de la maison Courtois

Mme le maire donne lecture de la lettre de Mr et Mme Salery en date du 25/07/2019, par ce courrier ces propriétaires demandent l'arrêt des travaux de maçonnerie de l'entreprise Bresson.

Il a été délivré par arrêté du maire l'autorisation d'utiliser les deux premières places de parking situé en bas du village et ce pour une durée déterminée.

En aucun cas le maire ne peut interdire des travaux de maçonnerie pendant la période estivale, sous peine d'abus de pouvoir.

Après en avoir délibéré, il sera demandé pour des raisons de sécurité à l'entreprise de bien vouloir démonter la grue à l'approche des fêtes du village.

Voté 7 voix pour

Antenne de téléphonie mobile :

Comme annoncé précédemment, nous venons d'obtenir de la DDTM l'autorisation de poser l'antenne de téléphonie mobile.

Les prochaines étapes seront :

1-faire la demande de branchement électrique auprès d'ENEDIS (le SMEG ayant déjà réalisé l'extension de réseau)

2-programmer pour fin août la visite d'Inspection Commune (VIC) avec le coordonnateur sécurité (CSPS) et les entreprises.

3-programmer un démarrage des travaux pour septembre.

L'échéancier envisageable est le suivant:

fin des travaux en novembre, réception du site avec FREE en décembre

FREE dispose, à l'issue de la réception, de 6 mois maximum pour installer ses équipements

Subvention à l'association chevalets dans la ville

Après en avoir délibéré, une subvention de 80€ est accordée à l'association chevalets dans la ville à titre exceptionnel.

Voté à l'unanimité

Motion du conseil municipal contre la fermeture de la perception du Vigan

Une motion contre la fermeture de la trésorerie du Vigan, est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15